

LE TEMPS

CHF 4.50 / France € 4.50

MARDI 24 SEPTEMBRE 2024 / N° 8032

Portrait

Camille Destraz, au service de la scène au théâtre de Cossonay ●●● PAGE 20



Environnement

Genève défend son modèle critiqué de gestion des déchets ●●● PAGE 3

Egalité

Comment augmenter la représentation féminine dans les comités sportifs? ●●● PAGE 18

Culture

Le parcours libre de la contrebassiste Louise Knobil ●●● PAGE 19

Au Liban, la guerre et la désolation

MOYEN-ORIENT Les bombardements qui ont frappé le sud du Liban ont gagné, hier soir, l'est du pays puis la capitale. Le Hezbollah était visé par Israël

■ Plusieurs villages ont cependant été touchés en plein cœur, semant la panique chez les civils. Tshahal a prévenu que les frappes allaient s'intensifier

■ Quelque 80000 Libanais ont été sommés par message de quitter la région sans délai. Des familles témoignent de leur exode sur des routes embouteillées

■ Le bilan humain n'a cessé de s'alourdir – dans la soirée, on dénombrait au moins 356 morts et plus de 1200 blessés. Beyrouth accueille de nombreux rescapés

●●● PAGE 7

«Comme si c'était une décision facile...»



ÉTATS-UNIS En Floride, comme le montre notre reportage, les cliniques pratiquant encore l'avortement sont sous une tension que la campagne pour la présidentielle est loin d'apaiser, au contraire. (FLORIDE, 8 SEPTEMBRE 2024/CRISTINA DE MIDDEL/MAGNUM PHOTOS)

●●● PAGES 4, 5

ÉDITORIAL

L'avenir de la Suisse n'est pas qu'une affaire de femmes

ALINE BASSIN
X @bassinaline

Enfanter pour contribuer au renouvellement démographique du pays, travailler davantage pour en pérenniser la prospérité, se débrouiller pour faire garder sa marmaille pendant ce temps.

Froidement énoncées, les données de l'équation à laquelle sont confrontées les descendantes d'Eve résidant sur sol helvétique sont terribles, pour ne pas dire cyniques. A tel point que les psychologues n'hésiteraient pas à parler d'injonctions paradoxales, relevant au passage que ces défis sont l'affaire de tous, à commencer par les jeunes pères.

Dimanche encore, à l'heure de prendre acte de l'échec programmé de la réforme du 2e pilier, les femmes se trouvaient au cœur de toutes les préoccupations. Pour mieux protéger de la précarité les emplois à temps partiel, un modèle qu'elles privilégient, le projet pourrait ainsi être saucissonné. L'accent serait mis sur des bonifications éducatives, histoire de suppléer au manque à gagner des années que les mamans – ou plus rarement les pères – passent à veiller sur leur progéniture.

Favoriser de telles parenthèses n'arrangera guère les milieux économiques. Depuis quelques années, ils lorgnent ouvertement sur la gent féminine pour compenser le départ à la retraite des très fourniees générations d'après-guerre. Alors que la Suisse investit des milliards pour former la relève, on ne peut qu'abonder dans leur sens. Une meilleure intégration professionnelle des femmes est surtout souhaitable parce qu'elle est synonyme pour les principales intéressées d'indépendance, de sécurité et, bien souvent, d'épanouissement.

Reste à leur en donner l'envie et surtout les moyens! Au-delà du cliché de la femme au foyer, parfois tenace dans notre très conservatrice Confédération, le manque de structures de garde représente le principal frein à la carrière féminine. A cet égard, le ping-pong de responsabilités auquel se livrent la Confédération et les cantons pour les financer est désespérant car il ne s'attaque pas au fond du problème.

Alors que le Conseil fédéral a annoncé vendredi qu'il ne soutiendrait plus les projets de ce type pour des raisons budgétaires, il appartient aux milieux économiques, à commencer par l'Union patronale suisse, de prendre le relais. A eux de militer activement auprès de leurs connexions politiques et des employeurs pour faire de ce thème une priorité absolue. Il faut, pour ce faire, éviter tout tabou. A commencer par celui du partenariat public-privé, meilleure piste à même d'améliorer l'existant.

Les psychologues n'hésiteraient pas à parler d'injonctions paradoxales

●●● PAGE 8

La victoire des frontières

EUROPE Quatre mois après son adoption, le Pacte sur l'asile et la migration prend l'eau. Les initiatives nationales fleurissent, qui sapent la cohésion européenne. De la Finlande à l'Italie en passant par la Suisse, état des lieux d'un continent où le repli sur soi l'emporte sur la solidarité entre États.

●●● PAGE 6

Medtronic forcé de faire une pause

ÉCONOMIE En raison d'une pénurie de batteries, le site vaudois du géant de la medtech devra stopper sa production pendant un mois dès fin octobre, a appris *Le Temps*. L'usine de Tolochenaz comptait 380 employés, selon des chiffres datant de février. Medtronic n'a pas souhaité donner les chiffres actuels.

●●● PAGE 13

Gestion des déchets, la réplique genevoise

ENVIRONNEMENT Le canton, qui refuse la taxe au sac, a construit un modèle singulier de gestion des déchets. Il est mis à mal par l'exportation vers d'autres cantons et se trouve en ballottage devant le Tribunal fédéral

FANNY SCUDERI
X @FannyScuderi

Le modèle genevois d'élimination et de valorisation des déchets se trouve assailli de toutes parts. Auprès du *Temps*, le directeur général de l'Association suisse des exploitants d'installations de traitement des déchets déplorait la semaine dernière qu'il crée des «aberrations écologiques», tandis que la nouvelle loi cantonale sur les déchets est bloquée par la Confédération. L'Etat de Genève a fait recours et attend la décision du Tribunal fédéral.

Face aux doutes exprimés sur l'efficacité du modèle genevois, Antonio Hodgers, conseiller d'Etat vert chargé du Département du territoire, défend sa politique publique. De son côté, l'association Les Recycleurs de Genève, dont des membres sont parfois accusés d'exporter une partie de leurs déchets, rejette ces reproches et appelle à un cadre législatif plus clair que celui qui prédomine aujourd'hui.

De toutes parts, les critiques se concentrent sur les tarifs de l'usine des Cheneviers, deux à trois fois plus élevés que ceux des autres usines d'incinération suisses. Robin Quartier, directeur de l'association des usines de traitement de déchets, accuse ces forfaits d'encourager l'exportation massive de déchets genevois vers d'autres cantons. Ces envois sont licites lorsqu'ils concernent les déchets provenant d'entreprises de plus de 250 équivalents temps plein et, dans certains cas, les déchets de production de PME. A l'inverse, les déchets ménagers, ainsi que ceux des petites et moyennes entreprises s'ils sont comparables en termes de matières et de proportions à ceux de ménages, sont soumis à la zone d'apport des Cheneviers.

Monopole cantonal sur les déchets

Le conseiller d'Etat Antonio Hodgers rejette ces critiques: «Il est hypocrite de la part des usines d'incinération d'attaquer le modèle genevois, alors qu'elles diminuent leurs tarifs dans le but de provoquer un appel d'air. Elles décrédibilisent la stratégie du canton car nous voulons instaurer un monopole cantonal complet sur les déchets, précisément afin de limiter les exportations, ce qui contrevient à leurs intérêts», souligne-t-il.

Il n'est donc pas question de baisser les tarifs des Cheneviers pour rendre l'usine plus compétitive à l'échelle nationale. «Des tarifs d'incinération bas découragent le recyclage», défend le magistrat. Il note que le forfait des SIG est certes plus élevé qu'en moyenne nationale, mais la différence de prix s'explique par une divergence de taille. A Genève, les coûts des amor-

SUR LE WEB

«La gestion genevoise des déchets produit des aberrations écologiques» Retoquée par la Confédération, la nouvelle loi genevoise sur les déchets se trouve entre les mains du Tribunal fédéral. En attendant de la décision, Robin Quartier, représentant des usines suisses de traitement des déchets, pose un regard sévère sur l'exception genevoise.

Retrouvez l'article de Fanny Scuderi sur [Letemps.ch](https://www.letemps.ch)



L'usine genevoise d'incinération des Cheneviers. (AIRE-LA-VILLE, 26 JUIN 2024/NORA TEYLOUNI/LE TEMPS)

tissements et des investissements de l'usine sont compris dans les tarifs de l'usine, ce qui n'est pas forcément le cas ailleurs. «Nous n'employons ainsi pas de fonds alimentés par le contribuable pour la maintenance des infrastructures», précise le magistrat.

A ses yeux, le problème ne vient pas du forfait, mais de l'arrivée depuis cinq ans d'entreprises de tri suprarégionales dont le conseiller d'Etat taira les noms. «Elles ont fait de l'exportation des déchets leur modèle d'affaires. Leur comportement a chamboulé les pratiques. Pour rester compétitifs, de petits centres se sont également mis à exporter leurs déchets», regrette-t-il.

Chute du volume des déchets

Depuis quelques années, la chute des volumes de déchets acheminés aux Cheneviers est implacable: de près de 207 000 tonnes en 2018, ils sont passés à environ 155 000 tonnes en 2022, soit une baisse de 25%. Pourtant, la production de déchets n'a pas diminué d'autant. Pour contrer ce phénomène, le canton a inscrit dans sa nouvelle loi sur les déchets l'adoption d'un monopole cantonal sur tous les déchets, ce qui ferait de Genève une exception

au niveau suisse. Chaque camion qui exporterait des déchets serait hors-la-loi, ce qui faciliterait les contrôles.

Mais cette disposition n'a pas eu l'approbation de la Confédération et le Tribunal fédéral doit se prononcer. «Il règne une certaine opacité en matière de déchets, et ce manque de traçabilité profite aux usines d'incinération, qui se font concurrence», commente Antonio Hodgers. A tel point que le canton a mandaté des détectives privés pour suivre les camions qui traversent la frontière valdo-genevoise. Le magistrat accuse certaines entreprises de tri de broyer les déchets pour dissimuler leur origine. «Cela leur permet de mélanger des matières recyclables à des déchets incinérables, pour les brûler en dehors du canton plutôt que de les valoriser», décrit-il.

Un autre point brûlant doit être tranché par le Tribunal fédéral: celui du principe du pollueur-payeur, auquel résiste le canton de Genève. Si, partout en Suisse, les autorités ont introduit une taxe au sac ou selon le poids des déchets, le département d'Antonio Hodgers mise, lui, sur l'obligation de tri, qui a fait son apparition dans la nouvelle loi. En 2022, le taux de recy-

«Il est hypocrite de la part des usines d'incinération d'attaquer le modèle genevois»

ANTONIO HODGERS, CONSEILLER D'ÉTAT

clage du canton de Genève s'établissait à 48,4%, tandis que la moyenne nationale s'élève à 52%. «Sans taxe au sac, seulement sur la base du tri volontaire! C'est la preuve que notre modèle fonctionne», se réjouit-il.

Les recycleurs genevois contre le dumping

Le canton attend donc la décision du Tribunal fédéral. «Pour que nous puissions atteindre nos objectifs, la nouvelle loi sur les déchets doit être validée», soutient-il. Celle-ci est également soutenue par l'association Les Recycleurs de Genève, qui représente une majorité des centres de tri. L'association a soutenu la volonté du gouvernement genevois d'élargir le monopole cantonal à

tous les déchets du canton. L'entrée en vigueur de cette disposition «permettrait de stopper la distorsion de concurrence entre les entreprises du canton», explique Christophe Pradervand, président de la faïtière et directeur de Papi-rec. Certaines petites entreprises de tri, qui privilégient l'économie circulaire ou qui n'ont pas la capacité d'exporter de déchets, se sentent lésées par ces pratiques.

«Par principe, les acteurs locaux privilégient les exécutaires cantonaux. Pour autant, ils souhaiteraient que les règles soient clarifiées», dit Bertrand Girod, membre du comité et directeur de Serbeco. Questionnés au sujet de l'ampleur de l'exportation de déchets, les représentants de l'association indiquent ne rien savoir. «Nous ne sommes pas responsables du manque de compétitivité de l'usine des Cheneviers», souligne Bertrand Girod. «Notre but est de valoriser la matière, et non de créer de l'incinérable, rappelle Christophe Pradervand. Avoir des conditions justes entre les acteurs genevois et une politique cohérente à l'échelle nationale profiterait à tous.» Sur cette question, le canton et l'association des recycleurs genevois tirent à la même corde. ■

Retripa innove avec la plus grande plateforme de recyclage de bois de Suisse romande

ÉCONOMIE ROMANDE L'entreprise vaudoise, leader dans la gestion des ordures, inaugure à Massongex (VS) une installation pour le bois qui permettra notamment, selon une méthode inédite, de traiter des poussières et ainsi de transformer le déchet en matière première précieuse

AINA SKJELLAUG

«Nous avons ici du bois qui entre, là du bois qui sort, et pour cela nous avons investi 5 millions de francs», rit Marc Ehrlich, président du groupe familial Retripa, en présentant son site de recyclage sous le soleil valaisan. «C'est la magie de l'économie circulaire. Recevoir un déchet pour le transformer en une matière première précieuse. Ce bois nettoyé de ses impuretés, colle, peinture, métaux, et déposé selon une

méthode inédite est ensuite destiné au chauffage à distance», explique-t-il.

Trop de départs de feu dans les centres de tri

Ce vendredi de septembre, il a invité des édiles politiques vaudoises et valaisannes ainsi que des clients potentiels à inaugurer sa plateforme flambant neuve de Massongex. Il espère y traiter 15 000 à 20 000 tonnes de bois par année. Pour cela, l'entreprise récupère, moyennant financement, les déchets de bois – traverses de chemin de fer, palettes, panneaux de signalisation, barrières de chantier et autres – des communes et entreprises de la région. Elle les trie grossièrement, les passe dans un premier déchiqueteur, puis un second qui affine les copeaux de bois. Une troisième machine enlève avec des aimants les métaux et la ferraille. Puis un tamis les dépoussière. «On offre une valeur ajoutée:

le bois que l'on propose optimisera le processus industriel du chauffage à distance. Cette qualité-là, on ne la trouve nulle part ailleurs», garantit le président.

Le groupe qui emploie au total plus de 200 personnes est dirigé par Xavier Mahue. «La garantie est d'offrir une matière première qui ne va pas s'enflammer au mauvais moment comme c'est trop souvent le cas actuellement. Nous enlevons deux fois les ferrailles et une fois les métaux; le dépoussiérage est égale-

ment une mesure de précaution contre les incendies.» Il déplore le trop grand nombre de batteries au lithium, inflammables, provenant de jouets, de téléphones portables, de *puff* qui se retrouvent dans les ordures courantes. «A cause de cela, aujourd'hui en Europe, il y a un départ de feu chaque jour dans un centre de tri. Et une méconnaissance complète de ce phénomène ravageur de la part des politiques et des citoyens.» L'homme parle d'un pari en contemplant sa nouvelle plateforme. «Retripa a toujours été à la pointe. Nous étions les premiers à proposer un tri optique avec capteur pour les déchets de papier-carton. Aujourd'hui, nous investissons fortement dans le bois pour offrir à nos clients un produit de qualité unique.»

Une centrale photovoltaïque sur le toit fait fonctionner le tout. Les camions électriques Retripa y sont rechargés,

et sont au bénéfice du plus gros contrat de collecte de Suisse romande, entre Vevey, Montreux et La Tour-de-Peilz. Le groupe ambitionne désormais de récolter 5 mégawatts d'énergie solaire sur l'ensemble de ses sites.

Le député PLR valaisan David Crettenand est venu visiter le lieu. «Ce site représente le futur, se réjouit-il. La combinaison «économie circulaire alimentée par l'énergie solaire» confirme le regard avant-gardiste de l'entreprise. De plus, l'économie circulaire oblige les gens à se solidariser les uns les autres. On utilise un déchet dont tout le monde veut se débarrasser pour proposer un produit recherché par certains acteurs industriels.»

Les installations de chauffage à distance bénéficient d'un certain regain d'intérêt en Suisse, et contribuent à atteindre les objectifs énergétiques et climatiques de la Stratégie énergétique 2050. ■

20 000

Retripa pense traiter 15 000 à 20 000 tonnes de bois par an dans son nouveau site.